

MOTIFS DE L'ATTRIBUTION DU STATUT

La collection Louis-François-Georges-Baby est l'une des plus importantes au Québec. Sa notoriété provient de son unicité et de la richesse de ses archives et de ses imprimés. Les archives de la collection ont été produites et réunies par des familles notoires qui ont joué un rôle important dans l'histoire des francophones en Amérique du Nord; la grande majorité de ces documents sont uniques. Les imprimés de la collection témoignent de façon éloquente des activités de bibliophilie et des goûts d'un homme public érudit de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ils comprennent des ouvrages anciens précieux ainsi que des brochures rares du début du XIX^e siècle. Cette collection est ainsi l'une des sources les plus riches pour étudier l'histoire du Québec, de la période de la Nouvelle-France au début du XX^e siècle.

La collection Louis-François-Georges-Baby a été classée bien historique le 15 février 2007 par la ministre de la Culture et des Communications.

ADRESSE

La collection Louis-François-Georges-Baby est conservée à l'Université de Montréal, au Service de la gestion de documents et des archives et à la Bibliothèque des livres rares et collections spéciales.



Une loi pour assurer la conservation du patrimoine québécois

Le Québec possède un riche patrimoine. La Loi sur les biens culturels a pour objet d'assurer l'identification, la sauvegarde et la mise en valeur de ses éléments les plus significatifs et les mieux conservés. À cette fin, elle permet au gouvernement de décréter des arrondissements et de classer ou de reconnaître comme biens culturels des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur intérêt sur les plans architectural, historique, archéologique, ethnologique, esthétique ou autres, et de leur signification pour l'ensemble de la population.

Le corpus des biens culturels classés et reconnus témoigne de l'histoire du Québec et reflète les efforts du gouvernement pour préserver le patrimoine québécois.

La collection *Les carnets du patrimoine* vise à faire connaître les monuments, les biens et les sites auxquels un statut a été attribué en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Direction de Montréal

480, boul. Saint-Laurent, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7

Photos
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Claudine Matte, 2008.
Université de Montréal, Service de la gestion de documents et des archives, P0058,1FP,6793; P0059,1FP,6332; P0058,A5,0114; P0058,Q1,0293; P0058,Q1,0299.
Recherche et rédaction : Direction du patrimoine et de la muséologie. Révision et édition : Direction des relations publiques.

Impression : 2009

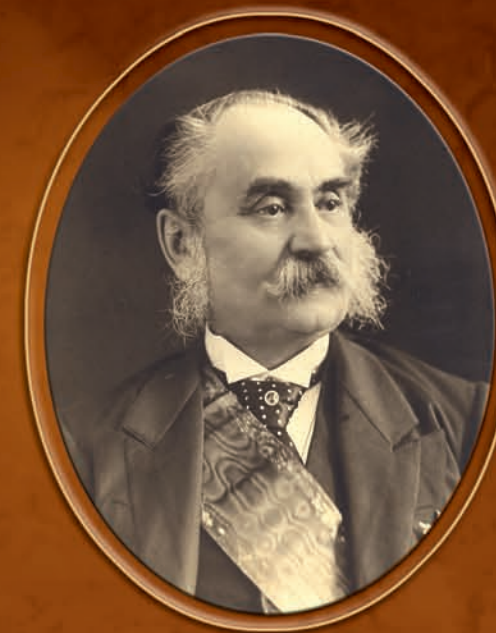
Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec



COLLECTION LOUIS-FRANÇOIS-GEORGES-BABY

Montréal



UN COLLECTIONNEUR GÉNÉREUX



Louis-François-Georges Baby est un personnage fort intéressant de notre histoire. Né à Montréal en 1832, il est un descendant des grandes familles de la Nouvelle-France et est apparenté à la bourgeoisie d'affaires des XVIII^e et XIX^e siècles. Vers 1860, il s'établit à L'Industrie (aujourd'hui ville de Joliette) pour pratiquer le droit et se lancer en affaires. En 1867, à la demande de George-Étienne Cartier, Baby brigue les suffrages sous la bannière conservatrice pour

représenter la circonscription de Joliette à la Chambre des communes. Il est battu, mais élu en 1872, puis réélu en 1874 et 1878. Il obtient alors le ministère du Revenu intérieur. En 1880, il est élevé à la magistrature et nommé, l'année suivante, juge suppléant de la Cour du banc de la reine. C'est alors qu'il s'installe à Montréal, où il mène une vie d'aristocrate. Il s'engage aussi dans plusieurs sociétés savantes, dont la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, qu'il préside de 1884 à 1906.

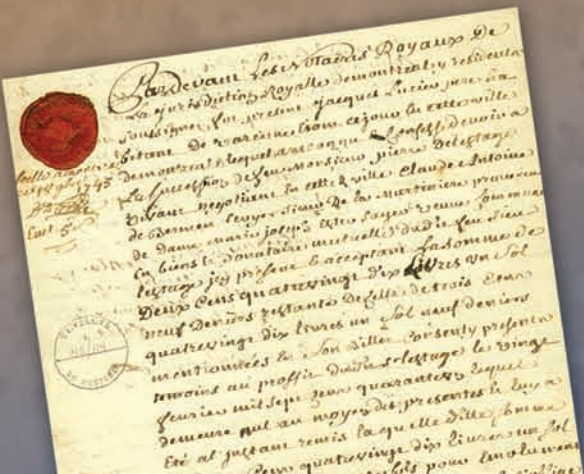
Le juge Baby est considéré comme un précurseur de la conservation du patrimoine documentaire au Québec. Au cours de sa vie, il collectionne une quantité impressionnante de livres, brochures, archives, monnaies, médailles, tableaux, plans et objets ethnographiques en vue de documenter l'histoire du Québec et du Canada. Il acquiert plusieurs de ces documents et objets par l'entremise de sa famille et de ses amis. Dans son *Testament de mon enfance*, l'écrivain Robert de Roquebrune

(1889-1978) raconte que le juge n'hésitait pas à fouiller dans les « vieux papiers » de ses proches. Baby entretient également des relations épistolaires avec les érudits de son temps, des antiquaires, des collectionneurs, des amateurs d'histoire et d'art de même qu'avec certains personnages célèbres, comme le prince Roland-Napoléon Bonaparte (1858-1924).

Le juge Baby décède en 1906. Conformément à ses dernières volontés, sa collection est partagée entre diverses institutions. Ses livres et documents d'archives sont, pour leur part, légués à la succursale de l'Université Laval de Montréal (aujourd'hui l'Université de Montréal). De nos jours, les archives et les imprimés rassemblés par le juge constituent l'une des principales collections utilisées pour l'étude de l'histoire du Québec et du Canada.

DES ARCHIVES EXCEPTIONNELLES

La collection Baby comprend plus de 20 000 pièces archivistiques, dont la plupart sont des originaux. Ces documents, majoritairement textuels, ont été produits de 1601 à 1905 et représentent 16,21 mètres linéaires, ce qui est considérable. Le tout est réparti en deux ensembles, soit la correspondance générale et les documents divers.

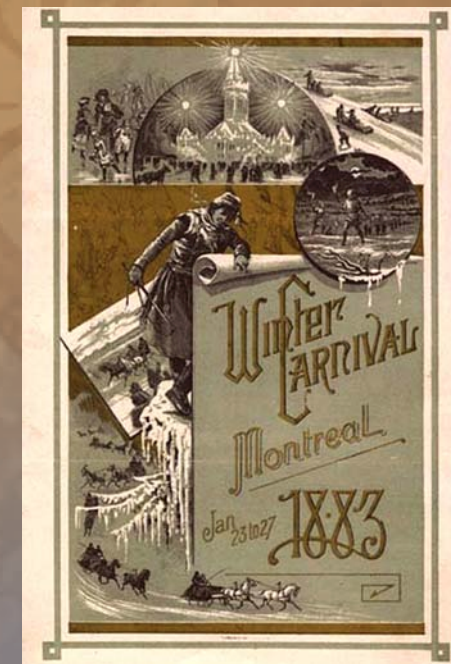


Les documents de correspondance comptent environ 12 000 lettres originales produites et rassemblées par les grandes familles de la Nouvelle-France et du Régime anglais. Plusieurs proviennent des familles Baby, Guy, Tarieu de Lanaudière, Le Moyne de Longueuil, La Corne, Salaberry, Le Comte Dupré et Coffin. Les lettres ont trait à la vie publique, mais aussi privée, de ces familles et aux relations qu'elles entretenaient entre elles. En 1951, l'archiviste Camille Bertrand écrivait que la consultation de ces papiers donne « l'impression d'entrer en communication avec l'esprit des anciens Canadiens ».

Quant aux documents divers, ils représentent environ 8 000 pièces. Cet ensemble varié comprend entre autres des actes d'état civil, des copies d'actes notariés, des documents seigneuriaux, de nombreux papiers des sociétés commerciales des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, des édits, arrêts et ordonnances promulgués par les autorités coloniales, des relations de voyage, des albums souvenirs, des passeports, des laissez-passer et plusieurs brevets et commissions d'officiers. La plus ancienne pièce de la collection est un plaidoyer d'Antoine d'Ailleboust, conseiller ordinaire du prince de Condé, datant de 1602. L'ensemble comprend aussi 85 cartes et plans qui témoignent de l'évolution du territoire laurentien.

DES IMPRIMÉS PRÉCIEUX

La collection Baby comprend également de nombreux imprimés, soit 3 252 titres. Ce sont principalement des brochures et des livres publiés entre 1479 et 1906. Les brochures sont reliées et forment plus de 180 volumes. On trouve également parmi ces imprimés 47 titres parus après la mort de Baby, qui ont été ajoutés à la collection par des membres de sa famille.



Les imprimés de la collection témoignent des activités de bibliophilie et des goûts du juge Baby. Ainsi, la majorité des livres traitent de politique, d'histoire, de religion et de sciences, tandis que plus de la moitié des brochures portent sur la politique. L'ensemble comprend plusieurs ouvrages rares et anciens, notamment *Singularitez de la France Antarctique* (1558) par André Thevet, *Historiae canadensis: seu, Novae-Franciae libri decem, ad annum usque Christi MDCLVI* (1664) de François Du Creux, ainsi que le *Catéchisme du diocèse de Sens* (1765), qui est considéré comme le premier livre imprimé au Québec.

